

Programme Ségur Numérique Usage en Etablissements de Santé (SUN-ES)

Volet 2- Pilotes “Mon espace santé”

Note descriptive

Février 2022

Rappel des objectifs de “Mon espace santé”

Avec le développement des usages du numérique en santé, il est essentiel que l'utilisateur ait la main sur ses données de santé et qu'il puisse les gérer dans un cadre sécurisé. Ce constat a amené à inscrire dans la loi Organisation et transformation du système de santé, la création automatique d'un espace numérique appelé Mon espace santé, sauf opposition de l'utilisateur ou de son représentant légal.

Mon espace santé propose un ensemble de fonctionnalités (dossier médical, messagerie sécurisée, agenda, catalogue d'applications) qui facilite les parcours de l'utilisateur dans ses épisodes de soins, tout au long de sa vie, tout en lui garantissant une protection de ses données de santé à l'état de l'art de la sécurité.

Concrètement, le dossier médical et la messagerie santé de Mon espace santé, au cœur du programme SUN-ES, sont structurés comme suit :

- **Un dossier médical rassemblant :**
 - Le Dossier Médical Partagé (DMP) avec reprise de son existant pour les anciens utilisateurs ;
 - Les mesures de santé, saisie et récupération des mesures de santé (poids, pression artérielle, glycémie, etc.) issus de services référencés (balance connectée, tensiomètre, lecteur de glycémie, etc.) régis par son consentement ;
 - Le profil médical permettant la saisie des informations détaillées liées à ses événements de santé (antécédents médicaux, ...) ;
- **Une messagerie sécurisée de santé citoyenne (MSS-C)** permettant des échanges entre l'utilisateur et les professionnels, Mon espace santé devient opérateur de l'espace de confiance de la MSSanté (le professionnel étant à l'initiative du premier échange).

L'objectif principal de la messagerie est de garantir l'échange sécurisé des informations personnelles entre un professionnel ou établissement de santé et un patient.

Elle permet aux établissements et aux professionnels de santé d'envoyer des informations médicales à leur patient, de façon dématérialisée, dans le respect du secret médical et en évitant les plateformes gratuites dont le modèle économique est basé sur l'exploitation des données qu'elles font transiter.

Première expérimentation d'août à novembre 2021

Une première phase d'expérimentation de la messagerie de santé citoyenne a été couverte par l'instruction DGOS/PF5/DNS/CTO/2021/167 du 26 juillet 2021 du volet 1 du programme SUN-ES.

Cette expérimentation s'est inscrite dans le cadre plus général du déploiement de Mon Espace Santé, d'août à novembre 2021, dans 3 départements : la Somme, la Haute-Garonne et la Loire-Atlantique.

Cette première phase a permis aux établissements de santé concernés par l'expérimentation de tester deux fonctionnalités : l'alimentation systématique du DMP et l'usage de la MSS Citoyenne. Ils ont pu :

- 1) Apprécier le contexte technique de mise en œuvre de la MSS Citoyenne ;
- 2) Identifier les premiers usages afin que les professionnels de santé échangent avec leurs patients ;
- 3) Relever les impacts organisationnels induit dans les établissements de santé.

Le changement de paradigme lié à la création automatique de Mon espace santé pour tous les usagers va permettre d'alimenter et de consulter le dossier médical des patients dans Mon espace santé. Dans les 3 départements expérimentaux, la création automatique a eu pour effet mécanique de doubler le nombre de DMP alimentés et le nombre de documents envoyés dans les DMP en un mois.

Sur la base des premiers retours d'établissements et d'analyses techniques, une note détaillera les cas d'usages et les conditions dans lesquelles de tels échanges par MSS Citoyenne peuvent avoir lieu, en complément du guide des prérequis.

Calendrier de la démarche

L'espace numérique de santé citoyen, appelé Mon espace santé, sera progressivement déployé au cours du premier semestre 2022 suivant le processus de généralisation (« *opt-out* »).

Le calendrier de l'*opt-out* implique un lancement échelonné des « pilotes », au gré du déploiement de Mon espace santé dans les départements suivant l'ordre des codes INSEE. Les premiers envois aux citoyens pour l'ouverture de Mon espace santé auront lieu courant janvier jusqu'à début mars. En tenant compte du délai d'*opt-out*, le volume critique d'espaces Mon espace santé opérationnels devrait être atteint à fin février pour les premiers départements, entraînant une mise en œuvre progressive et échelonnée des pilotes sur le 1er semestre 2022.

Les « pilotes » de Mon espace santé et de la Messagerie citoyenne s'inscrira dans le calendrier suivant :

- Identification et sélection des établissements de santé « pilotes » : courant février
- Lancement officiel des pilotes de la Messagerie citoyenne : fin février
- Phase d'activation des cas d'usages au sein des établissements sanitaires : courant mars
- Suivi et accompagnement des établissements pilotes : mars juin
- Retour d'expérience, restitution des cas d'usage testés : fin juillet

Profil des établissements pilotes

Cette démarche est ouverte à tous les établissements sanitaires quel que soit son statut juridique, ou son type d'activité. La désignation des pilotes prendra en compte la représentativité des établissements tant en statut juridique, qu'en type et en volume d'activité.

Les établissements devront indiquer leur niveau de déploiement des services socle (DMP, MSS et INS) à des fins de "raccordement" à Mon espace santé :

- Disposer de solutions logicielles en capacité opérationnelle d'alimenter le DMP ;
- Disposer d'une messagerie sécurisée de santé professionnelle opérationnelle ;
- Déploiement de l'INS ou sont en cours de déploiement de l'INS.

Il sera aussi possible de sélectionner des établissements n'ayant pas bénéficié des financements du programme HOP'EN, ni n'ayant été retenu pour le volet 1 de SUN-ES, s'ils disposent ou sont en cours de déploiement d'une messagerie sécurisée de santé.

Sélection des établissements

Les candidatures doivent être déposées sur l'outil « Démarches simplifiées » au travers d'un formulaire de candidature dédié : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-pour-etre-pilote-mon-espace-sante-dans>

Pendant la période de candidature, les établissements peuvent contacter leurs référents Ségur en ARS dont la liste est disponible sur la page suivante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sun-es>

L'identification et sélection des établissements est effectuée au niveau des ARS en concertation avec les fédérations hospitalières au niveau régional. Les ARS adresseront la liste des établissements sélectionnés aux acteurs nationaux associés au programme, DGOS, ANS, et DNS qui veilleront à la cohérence et la représentativité du panel à l'échelle nationale.

Les ARS sont en charge de la sélection des pilotes. Le nombre d'établissements de santé pouvant être sélectionnés comme pilotes à l'échelle régionale reste à la main des ARS en fonction du contexte régional et dans la limite de l'enveloppe régionale allouée à cette démarche. Les enveloppes régionales dédiées au financement des pilotes sont décrites dans l'annexe 3.

Les fédérations hospitalières régionales et nationales seront tenues informées du processus de sélection par les ARS ainsi que par le ministère.

Attendus des établissements de santé pilotes

Tout établissement "pilote" s'engage à déployer des cas d'usage et donc à alimenter le Dossier Médical Partagé et à réaliser des échanges via la Messagerie sécurisée de santé citoyenne. Cela implique de mobiliser les ressources nécessaires au pilotage et au suivi.

L'établissement communiquera les indicateurs d'usage définis pour chaque cas d'usage (pourcentage de patients contactés par messagerie en amont d'une hospitalisation, taux d'ouverture des messages de réponses des patients, délai de réponses aux messages envoyés par les patients...).

Il sera demandé aux pilotes retenus de formaliser un retour d'expérience partiel ou final précisant les cas d'usage mis en œuvre, des réussites et des freins, d'ici au 30 juin 2022. Un formalisme pour ce REX sera fourni aux établissements pilotes.

Soutien financier complémentaire alloué

Les éléments ci-dessous sont rappelés à titre indicatif de l'instruction.

Les financements à l'échelle de l'établissement de santé prendront comme entrant l'activité combinée telle que définie dans le cadre du programme SUN-ES, en se basant sur un prorata des forfaits du Volet 2.

L'établissement de santé peut prétendre au titre du pilote à 50% du montant équivalent à son forfait du Volet 2 de la fenêtre de financement 2 du programme SUN-ES.

Le financement des pilotes est distinct de celui du Volet 2 : une participation au pilote peut ainsi se cumuler avec une candidature au Volet 2.

Ce financement complémentaire permettra d'assurer le soutien financier des établissements expérimentateurs selon des montants forfaitaires calculés sur la base de leur activité combinée. Chaque ARS devra désigner des établissements "pilotes" en prenant en compte l'enveloppe régionale dédiée.

Les enveloppes régionales se déduisent de la même façon au prorata de 5% du montant de l'enveloppe Volet 2 encore à décaisser soit 5% de 50,5M€ soit ~2,5 M€.

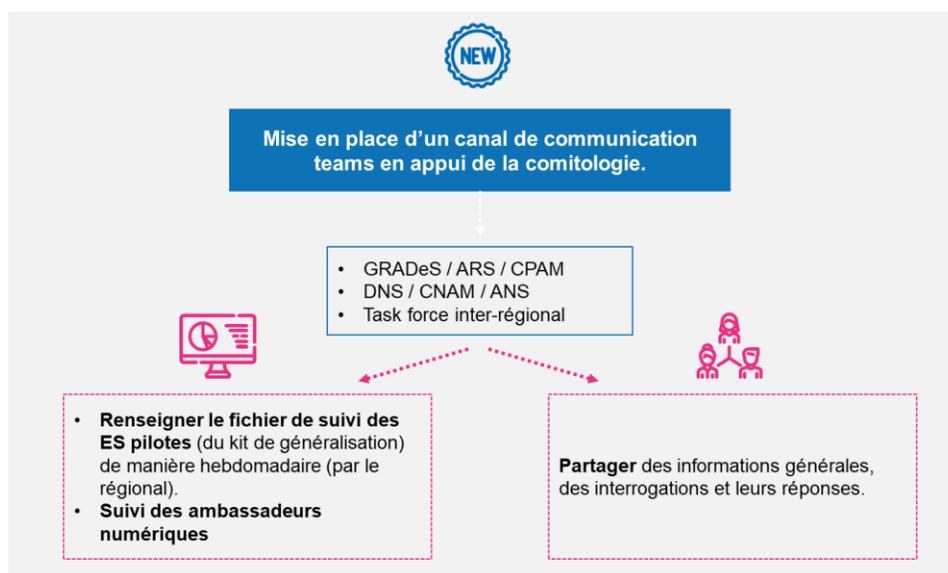
Accompagnement des ES pilotes

Le contenu des points de suivi des établissements pour l'accompagnement :

- présentation Mon espace santé
- identification des cas d'usage (parcours patient)
- suivi des chantiers éditeurs - remontée des éventuels points de blocage
- identification des freins et des leviers pour le développement des usages (retours des équipes médicales, administratives et des patients)
- suivi et documentation des cas d'usage

Réunion	Objectifs	Fréquence Durée	Participants régionaux	Participants nationaux
CORS	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement de l'ensemble des projets SEGUR. Remonter les points de difficultés des régions sur Mon espace santé Partager les grandes lignes Mon espace santé 	<ul style="list-style-type: none"> 1 par région toutes les 6-10 semaines 1h30 	<ul style="list-style-type: none"> ARS GRADeS CPAM 	<ul style="list-style-type: none"> DNS CNAM ANS
Comité de suivi régional	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement du déploiement en remontant les informations du régional vers le national Suivre l'avancement des ES pilotes et passer en revue le fichier Excel de suivi (kit de généralisation) Suivre le sujet fracture numérique et ambassadeurs numériques Identifier des actions et les répartir pour faire avancer les sujets 	<ul style="list-style-type: none"> 1 par région/ par mois 1h 	<ul style="list-style-type: none"> GRADeS ARS CPAM 	<ul style="list-style-type: none"> DNS CNAM ANS (ALO/MPE) Task force inter-régional (en charge de la région)
Point de suivi ES	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement de l'alimentation du DMP et de la messagerie Suivre les cas d'usage mis en place Suivre les problématiques rencontrées Identifier des actions et les répartir pour faire avancer les sujets 	<ul style="list-style-type: none"> 1 par ES / semaine 1h 	<ul style="list-style-type: none"> ES GRADeS CPAM ARS 	<ul style="list-style-type: none"> Task force inter-régional (1 des 4 par comité) ANS pour ES spécifiques DNS pour ES spécifiques

Les participants indiqués en *italique* sont optionnels ou sont invités dans certains contextes.



Acteurs associés à la démarche

Les ARS, en lien avec les GRADeS et les CPAM auront la charge de :

- de l'identification et la sélection des pilotes ;
- du conventionnement avec les établissements pour le financement (ARS) ;
- de l'accompagnement de proximité des pilotes ES et coordination ;
- du suivi des attendus et du partage de retour d'expérience.

Les Fédérations hospitalières contribueront à la démarche via :

- une participation à l'identification des établissements pilotes, en lien avec les ARS, en veillant à assurer une bonne représentativité au niveau des activités, des types d'établissements et des volumes d'activité ;

- le suivi des pilotes et la diffusion des retours d'expériences auprès de leurs adhérents.

Il est attendu des établissements de santé retenus :

- une proactivité dans la mise en œuvre des cas d'usage déjà identifiés ;
- le développement de nouveaux cas d'usage ;
- une remontée d'information sur les facteurs de succès et les difficultés rencontrées ;
- la formalisation d'un retour d'expérience pouvant bénéficier à l'écosystème.

Les éditeurs sont particulièrement attendus sur :

- l'accompagnement des établissements dans le déploiement et la mise en œuvre des solutions logicielles Ségur ;
- la prise en compte des évolutions nécessaires identifiées grâce aux pilotes.

Les acteurs nationaux (ANS, DNS, DGOS) seront en charge :

- du pilotage de l'accompagnement du déploiement de Mon espace santé en lien avec les acteurs régionaux et locaux ;
- de la formalisation du « kit de généralisation » du déploiement de Mon espace santé à destination des acteurs d'accompagnement de proximité ;
- de la collecte, formalisation et diffusion des cas d'usage collectés ;
- de l'intégration, le cas échéant, de certaines exigences dans la Vague 2 du programme SONS ;
- du suivi des régions et de l'accompagnement ponctuel des établissements.